Stationnement en centre-ville

Il y a plus de 1 200 places de parking en centre-ville.

Tout le stationnement à Meulan-en-Yvelines est gratuit, certaines zones sont en accès réglementé.

Celles-ci sont réparties en cinq zones, **avec apposition obligatoire du disque de stationnement** :

La **zone rouge** environ 63 places
6 places à 10 minutes rue du Maréchal Foch
2 places à 15 minutes quai Albert Joly devant la pharmacie
3 places à 15 minutes rue Gambetta devant le Tabac
15 places à 15 minutes sur le haut du parking du gymnase rue des Annonciades
Les places à 30 minutes se trouvent sur la place Brigitte Gros, la rue du Maréchal Foch, le quai Albert Joly le long de la place de l'Aubette, rue des Annonciades devant la gare, la rue des Ecoles, la rue Chalan, la rue Notre Dame ainsi que rue de Beauvais devant le Domaine Berson.

La **zone bleue** environ 92 places : limité à 1h30
Le stationnement en zone bleue est limité à 1h30, il nécessite l'utilisation d'un disque de stationnement : quai de l'Arquebuse, rue Gambetta, rue de Tessancourt sur le parking, place Ducroq, rue des Gamaches, rue Ravanne ainsi que place du Vexin.

La **zone orange** environ 140 places : limité à 2h
La zone orange au parking de l'Aubette, en stationnement limité à 2 heures, il nécessite l'utilisation d'un disque de stationnement. La partie allant du Pont aux Perches jusqu'au magasin Picard accueille le marché tous les lundis et vendredis. Le stationnement y est interdit la veille au soir 20h jusqu'au jour de marché 15h.

La **zone verte** (environ 1 000 places) est en stationnement libre.
Vous pouvez y laisser votre véhicule pour une durée maximale de 7 jours, comme sur le parking du quai de l'Arquebuse ou de la gare de Thun. Au delà ceci est considéré comme un stationnement abusif et peut faire l'objet d'un enlévement fourrière. En cas de dépassement de cette durée (pour des vacances par exemple) vous pouvez en informer la Police municipale.

La **zone violette** est limitée à 4h
Place de l'Eglise Saint-Nicolas

les **emplacements handicapés** 24 places
Le non respect de ces emplacements conduit à une verbalisation de 135 €

"Si vous prenez ma place, prenez aussi mon handicap"